

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/NG/W/33
13 juillet 2000

(00-2874)

Comité de l'agriculture
Session extraordinaire

Original: anglais

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE 29-30 JUIN 2000

Déclaration de l'Inde

Point 2B de l'ordre du jour: Travaux dans le cadre des paragraphes a), b), c) et d) de l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture

Il ne nous a pas été possible d'examiner, d'analyser et d'assimiler entièrement l'immense quantité de renseignements fournis par le Secrétariat sous forme de notes d'information destinées à faciliter notre travail. Toutefois, nous aimerions formuler quelques remarques préliminaires à leur sujet, essentiellement pour dire que les renseignements que contiennent ces notes confirment la conclusion fondamentale à laquelle a abouti le processus AER, à savoir que les plus importantes distorsions dans le commerce des produits agricoles sont le fait, et de loin, des politiques et pratiques en matière de soutien et de subventionnement de certains pays développés Membres de l'OMC. Le rapport annuel de la CNUCED faisait lui aussi état des iniquités inhérentes à l'Accord sur l'agriculture, quant à la forme et à la portée des engagements de réduction entre les pays qui subventionnent massivement leurs exportations de produits agricoles et ceux qui le font très peu. Cela est également confirmé par les tableaux annexés aux propositions d'un groupe de pays en développement reproduites sous la cote G/AG/NG/W/14 et dont nous sommes saisis aujourd'hui.

L'article 20 nous offre l'occasion d'évaluer ce qu'a donné la mise en œuvre de nos engagements de réduction, ses effets sur le commerce mondial des produits agricoles, la mesure dans laquelle il a été tenu compte des considérations autres que d'ordre commercial telles que la sécurité alimentaire, le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, et les progrès accomplis dans l'établissement d'un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché.

Ma délégation aimerait faire part des enseignements qu'elle a tirés et de ses points de vue, que confirment d'ailleurs diverses études et notes d'information portant sur la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture au cours des cinq dernières années.

D'entrée de jeu, on peut dire que la mise en œuvre de l'Accord devait entraîner un changement structurel sur le marché mondial des céréales vivrières. On s'attendait à ce que les engagements de réduction contractés par les pays développés se traduisent par un transfert de la production céréalière des régions accordant beaucoup de subventions vers celles qui n'en accordaient que peu ou pas du tout. Les données empiriques montrent toutefois que la structure de la production et des exportations de céréales au niveau mondial n'a guère changé.

La persistance d'un niveau élevé de soutien interne à l'agriculture dans de nombreux pays développés encourage la surproduction, laquelle a un coût élevé pour l'économie de ces pays. Le subventionnement des exportations auquel ont recours ces pays pour écouler leurs excédents de

produits agricoles a pour effet de faire baisser davantage et de manière artificielle les prix de ces produits sur les marchés internationaux, au mépris de la compétitivité et de l'avantage comparatif des pays en développement. Le maintien de ce subventionnement ébranle la confiance qu'ont ces pays dans l'équité du système commercial international et les empêche de prendre de nouvelles mesures de libéralisation.

On s'attendait à ce que la réduction du subventionnement à laquelle s'étaient engagés les pays développés ait pour effet de faire monter les prix mondiaux des produits agricoles. Toutefois, contrairement aux attentes, c'est une baisse des prix qui a eu lieu dans la plupart des cas. En 1998, le prix de la plupart des produits, hormis les combustibles, a chuté brutalement de 15 pour cent.

Quelques pays développés ont continué de soutenir fortement leur secteur agricole. On peut mesurer le niveau de soutien si l'on considère que dans certains pays développés, le taux de subventionnement autre que celui autorisé dans le cadre de la catégorie verte a atteint, en 1995, environ 30 pour cent de leur PIB agricole. En chiffres absolus, le niveau total du soutien à l'agriculture dans le monde développé (OCDE) s'est accru de 8 pour cent pour passer à 363 milliards de dollars EU en 1998. Dans de nombreux pays développés, le soutien interne global au secteur agricole est resté pratiquement au même niveau qu'à celui où il se situait pendant la période de base. Au mieux, les politiques suivies dans de nombreux pays développés ont eu pour effet de transférer artificiellement le soutien d'une catégorie à une autre, mais le niveau global de soutien a beaucoup augmenté.

Au cours de la phase postérieure au Cycle d'Uruguay, l'ouverture des marchés a été constatée essentiellement dans les pays en développement, mais pour ce qui est d'accéder aux marchés des pays développés, les progrès accomplis sont insignifiants. Si la part des exportations des pays en développement vers des destinations autres que l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande a atteint 43 pour cent en 1998, contre 39,5 pour cent en 1990, la croissance des exportations vers les pays développés a été décourageante. Parmi les trois grandes régions développées, l'Europe occidentale représente le débouché le plus important pour les exportations de produits agricoles des pays en développement, même si sa part dans les exportations totales de produits agricoles des pays en développement est tombée de 30,5 pour cent en 1990 à 28 pour cent en 1998. Le Japon a moins importé en provenance des pays en développement et sa part a elle aussi diminué, tombant de 14,5 pour cent en 1990 à 11,5 pour cent en 1998, comme le montre la note d'information du Secrétariat.

Il est maintenant reconnu que le dernier cycle de négociations n'a malheureusement pas débouché sur la libéralisation souhaitée du commerce des produits agricoles. L'Accord sur l'agriculture, qui a permis de définir des règles applicables au commerce international dans le secteur de l'agriculture n'a guère contribué à l'ouverture effective des marchés pour les pays en développement. Les gains attendus par ces derniers ne se sont pas concrétisés. L'accès aux marchés continue d'être entravé en raison de la persistance d'une protection revêtant la forme de droits de douane et d'autres obstacles tels que les mesures SPS. Les crêtes tarifaires et la progressivité des droits entravent effectivement l'accès au monde développé des importations en provenance des pays en développement. Manifestement, les avantages pour les pays en développement ne se concrétiseront que lorsque le soutien interne et les subventions à l'exportation auront été complètement éliminés dans les pays développés, et que ces pays auront encore abaissé leurs droits consolidés.

Au cours de la phase de mise en œuvre, les pays développés Membres ont également été enjoins de prendre en compte les conditions et besoins particuliers des pays en développement Membres en leur offrant de meilleures possibilités et conditions d'accès pour les produits agricoles qui présentent un intérêt particulier pour ces derniers. Les engagements que prévoyait le programme de réforme devaient être pris de manière équitable, en tenant compte des préoccupations autres que

d'ordre commercial, telles que la sécurité alimentaire. Dans l'ensemble, les dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, qui font partie intégrante de l'Accord, sont demeurées théoriques et n'ont pas encore donné lieu à des mesures effectives.

En Inde, comme dans d'autres grands pays agricoles, l'économie repose essentiellement sur l'agriculture. Celle-ci représente une part majeure du produit intérieur brut et emploie une proportion importante de la main-d'œuvre. Dans ces pays, il est nécessaire d'adopter une approche prenant en compte les préoccupations autres que d'ordre commercial telles que la subsistance de la paysannerie et la production locale de denrées alimentaires suffisantes pour répondre aux besoins du pays. De ce fait, il faut ménager aux pays en développement une plus grande souplesse pour qu'ils puissent accorder un soutien interne à leur secteur agricole de manière à répondre aux défis que posent l'emploi rural et la sécurité alimentaire. Le soutien de l'État aux agriculteurs à faibles revenus et dépourvus de ressources est également essentiel dans la mesure où il constitue un élément intrinsèque des programmes de lutte contre la pauvreté dans ces pays.

En Inde, les agriculteurs pratiquent essentiellement une agriculture de subsistance, soit qu'ils cultivent des produits alimentaires pour leur propre consommation, soit qu'ils échangent leurs produits non alimentaires contre des aliments en participant à un système de troc ou à un marché local caractérisé par une infrastructure relativement sous-développée. Leur capacité de participer aux échanges internationaux est limitée, de sorte que les chances de voir les échanges commerciaux stimuler la croissance économique dans ces grands pays agricoles sont assez minces à court et à moyen terme.

Compte tenu de ce qui précède, la stratégie en matière de sécurité alimentaire dans ces grands pays agricoles devra reposer essentiellement sur la production locale moyennant un accès amélioré aux ressources. Étant donné les distorsions qui existent sur le marché international, les moyens de subsistance et le droit à un revenu des agriculteurs des pays en développement doivent être protégés de la concurrence déloyale, du moins à moyen terme. Par conséquent, un certain degré de protection sous la forme de niveaux de droits modérément élevés et d'une clause de sauvegarde spéciale est indispensable à un développement durable de l'agriculture dans ces pays.

À la lumière de ces constatations et des enseignements tirés au cours de la période de mise en œuvre, nous supposons et présenterons lors des prochaines sessions du Comité nos propositions et communications initiales, dans l'attente que s'engagent des négociations constructives et positives en vue d'établir un système de commerce des produits agricoles qui soit juste, équitable et axé sur le marché tout en étant compatible avec les besoins en matière de sécurité alimentaire et d'emploi rural de pays en développement tels que l'Inde.

Point 2C de l'ordre du jour: Présentation et examen des propositions de négociation

Nous comprenons les préoccupations exprimées par la Bulgarie et la Suisse quant à la nécessité d'accorder une protection additionnelle aux indications géographiques concernant des produits agricoles autres que les vins et spiritueux. Il ne servirait à rien d'adopter une approche essentiellement légaliste dans le cadre de négociations et d'examens prescrits, dans le but de refuser que soit examinée la question relative aux indications géographiques soulevée par la Bulgarie et la Suisse. Si les réalités politiques ne sont pas prises en compte et que l'on tente de tirer parti des iniquités existantes dans certains des accords pour empêcher des pays de soulever des questions qui les intéressent réellement, l'atmosphère ne sera pas propice à la conduite de véritables négociations.

Point 2C de l'ordre du jour: Présentation et examen des propositions de négociation

Avec votre indulgence, j'aimerais, au cours de mon intervention, présenter nos observations sur quelques éléments des propositions contenues dans les documents G/AG/NG/W/11 à 16, pris

ensemble, afin d'aborder certaines questions horizontales ou touchant à plusieurs domaines. Nous traiterons à une prochaine session des propositions contenues dans les documents G/AG/NG/W/17 à 19, que nous n'avons reçus qu'hier.

Dans les observations que nous avons présentées hier à propos des renseignements de base réunis par le Secrétariat, nous avons noté qu'ils confirment la conclusion essentielle à laquelle ont abouti le processus AER, et d'autres études réalisées, par exemple, par la CNUCED, à savoir que les plus importantes distorsions dans le commerce des produits agricoles sont le fait, et de loin, des politiques et pratiques en matière de soutien et de subventionnement de certains pays développés Membres de l'OMC. Ces distorsions sont en grande partie imputables aux iniquités inhérentes à l'Accord sur l'agriculture, quant à la forme et à la portée des engagements de réduction, entre les pays qui subventionnent massivement leurs exportations de produits agricoles et ceux qui le font très peu. Le document W/14 fait également ressortir clairement que l'un des principaux problèmes qui se posent depuis la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture tient à ce que, bien que les engagements de réduction soient inscrits dans l'Accord, le niveau global de soutien a augmenté plutôt que diminué dans les grands pays de l'OCDE. Ainsi, le constat clair qui découle de cette évaluation factuelle, c'est que, dans le cadre de notre processus de négociation dans le secteur agricole, il nous faut d'abord prendre en compte cet état de choses et décider de la manière d'y remédier. Sans indication précise de la manière dont il sera remédié aux distorsions des échanges qui résultent du subventionnement massif de l'agriculture dans ces pays développés, il sera extrêmement difficile, voire impossible, d'engager de véritables négociations sur les règles et disciplines qui s'appliqueront à l'ensemble des Membres. La forme finale des négociations sera nécessairement fonction des engagements que les pays développés Membres seront disposés à souscrire dans cet important secteur.

Il est également dûment reconnu que pour un certain nombre de pays en développement, groupe qui constitue la grande majorité des Membres de l'OMC, l'agriculture est l'activité la plus importante et la croissance et le développement de ce secteur sont indispensables à leur croissance et à leur développement économiques en général. Pour ces pays, dont l'Inde, il ne serait pas possible d'accepter que le secteur agricole puisse être traité à l'OMC de la même manière que d'autres secteurs. Une solution unique, en l'occurrence le libre-échange et des systèmes agricoles axés sur le marché, ne peut résoudre les problèmes auxquels font face ces pays. Pour eux, l'agriculture est une affaire trop importante pour être confiée aux seules forces du marché.

En fait, l'approche qui sera adoptée dans les négociations sur l'agriculture pour remédier aux problèmes des pays en développement devra nécessairement assurer que l'agriculture demeure un secteur viable qui fasse vivre la grande majorité de la population. Si l'objectif que nous poursuivons va bien dans le sens de l'article 20 de l'Accord, les spécificités de l'agriculture qui constituent la base de leurs économies, notamment, mais non exclusivement, la part de l'agriculture dans le PIB, la part de l'emploi dans l'agriculture, le revenu par habitant, la taille moyenne des exploitations agricoles, les apports d'intrants, le pourcentage d'excédents commercialisables dans la production agricole, et le pourcentage de la population qui est tributaire de l'agriculture, devront être celles à retenir pour classer les Membres en vue de ces négociations.

Pour l'Inde, ce qui ne surprendra personne au sein du Comité, le concept de sécurité alimentaire inclut la capacité et la possibilité d'accorder un soutien à l'agriculture afin d'arriver à l'autosuffisance en céréales vivrières et de faire en sorte que l'agriculture demeure une activité viable pour des millions d'agriculteurs. Nous estimons que c'est fondamental non seulement du point de vue de notre intérêt national mais aussi de celui d'autres pays en développement, pour lesquels les importations nettes de produits alimentaires sont une question de nécessité. Le développement de l'Inde dépend du développement de son secteur agricole.

Nous approuvons résolument la teneur des documents présentés par un groupe de pays en développement. Les arguments de ces pays sont les nôtres et nous pensons que la plupart des

questions qu'ils ont évoquées trouveront un écho en temps opportun dans nos propres communications.

En ce qui concerne leurs propositions respectives, nous convenons avec le Groupe de Cairns et aussi avec les États-Unis que les subventions des pays développés qui faussent les échanges ont des retombées particulièrement négatives pour les pays en développement, qui n'ont pas les moyens d'offrir à leurs producteurs les mêmes niveaux élevés de soutien que les pays développés. C'est là assurément une évaluation réaliste, qui reconnaît explicitement que les distorsions des échanges sont le résultat du subventionnement direct et indirect de l'agriculture par les pays développés Membres. Par conséquent, nous estimons qu'il faudrait, au cours de ces négociations, mettre l'accent sur l'élaboration de disciplines qui permettent d'éliminer de façon accélérée les distorsions des échanges causées par les programmes de subventionnement des exportations des pays développés, et de réduire substantiellement le soutien interne dans les pays développés. Nous espérons que le Groupe de Cairns mettra à profit son influence et ses ressources, qui sont très grandes, pour que l'on parvienne à élaborer des disciplines qui permettent de lutter contre le subventionnement faussant les échanges que pratiquent les pays développés, au lieu de tenter d'élaborer des disciplines uniformes applicables à l'ensemble des Membres, et nuire ainsi aux intérêts de nombreux pays en développement dont le développement dépend de celui de leur secteur agricole.

Nous avons pris note de la suggestion des États-Unis concernant la réforme du soutien interne, selon laquelle les pays en développement Membres, y compris les moins avancés d'entre eux, devraient bénéficier d'une plus grande flexibilité pour accorder un soutien "fondé sur des critères" qui fait partie intégrante de leurs propres programmes de développement. Nous nous félicitons que cette approche suppose implicitement la reconnaissance explicite de la nécessité de ménager une plus grande flexibilité aux pays en développement. Nous étudions actuellement en détail l'ensemble des propositions des États-Unis, mais notre réaction préliminaire serait que cette plus grande flexibilité ne devrait pas se traduire par une ingérence de l'OMC dans la politique de développement interne d'un Membre ni limiter l'éventail des options qui s'offrent aux pays en développement pour planifier et gérer leur agriculture.

En outre, à ce stade préliminaire de notre examen, nous aimerions faire part de nos préoccupations concernant certaines des propositions des États-Unis:

- a) Les propositions des États-Unis concernant l'accès aux marchés ne tiennent pas compte du traitement spécial et différencié nécessaire aux pays en développement, à plus forte raison au vu du subventionnement et du soutien massifs accordés par les pays développés à leur secteur agricole. L'uniformité de la base de négociation entre pays développés et pays en développement suggérée par les États-Unis n'est pas acceptable pour ma délégation. L'harmonisation des niveaux des droits de douane pour l'ensemble des Membres de l'OMC sans tenir compte des besoins spéciaux et différenciés des pays en développement ressort aussi implicitement de la proposition du Canada relative à l'accès aux marchés, qui suscite pour nous une préoccupation similaire.
- b) Les propositions des États-Unis concernant les droits de douane sont fondées sur le maintien de la pratique actuelle qui consiste à établir les consolidations sur une base spécifique ou *ad valorem*. Si nous accueillons avec satisfaction la suggestion des États-Unis selon laquelle il ne faut pas utiliser des tarifs complexes ou des combinaisons de tarifs, nous estimons que l'établissement des droits sur une base spécifique se traduit par un manque de transparence et affecte de manière négative le commerce des produits qui intéressent les pays en développement.

- c) Nous ne sommes pas favorables à ce que les taux effectivement appliqués soient utilisés comme base de négociation.
- d) Nous ne sommes pas non plus favorables à la libéralisation sectorielle (c'est-à-dire les initiatives zéro pour zéro) qui découle implicitement à la fois de la proposition des États-Unis et de celle du Canada concernant l'accès aux marchés.
- e) Pour ce qui est des propositions des États-Unis concernant les taxes à l'exportation, l'interdiction du recours aux taxes à l'exportation à des fins de gestion de l'offre serait pour nous une source de grave préoccupation.
- f) Étant donné que nous attachons de l'importance au traitement des crédits à l'exportation en tant qu'élément du subventionnement des exportations, nous notons avec inquiétude la proposition faite par les États-Unis de traiter la question de l'élaboration de disciplines en matière de crédits à l'exportation dans le cadre de l'OCDE, et d'appliquer ces règles dans le cadre de l'OMC à l'ensemble des Membres de l'Organisation.

Telles sont nos observations préliminaires concernant certains éléments des propositions dont nous sommes saisis aujourd'hui, exception faite des trois propositions des CE que nous avons reçues hier. Nous aimerions avoir l'occasion, à une prochaine session du Comité, d'exposer en détail nos vues sur ces propositions ainsi que sur celles présentées par d'autres Membres ou groupes de Membres pour la présente session.
